

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020

Le treize novembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la Maison du Temps libre, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés et précise que la Préfecture a donné l'autorisation pour que les séances du conseil municipal aient lieu à la Maison du Temps libre, la salle des Mariages en Mairie étant un peu petite pour pouvoir respecter la distanciation physique.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 août 2020

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité.

2 Installation de M. Stéphane BLANQUIN comme conseiller municipal

Suite à la démission de Mme Yamina KADDOUR, M. Stéphane BLANQUIN est installé comme conseiller municipal.

3 Annulation de la délibération n° 2020-47 – Dénomination de rues de la ZAC des Littes

Il est décidé d'annuler la délibération n° 2020-47 du 28/08/2020 qui dénommait trois rues de la ZAC des Littes et d'appliquer la délibération du 28 janvier 2020.

4 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La liste Manon DEQUAIRRE a été déposée en mairie :

Membres titulaires : Manon DEQUAIRRE, Jean-Marc LAVIGNE, Martine VAQUIER

Membres suppléants : Laëtitia BOBEL, Vincent MAZIN, Xavier MAUME

Il est décidé à l'unanimité que l'élection ait lieu à main levée, suite au vote, la liste Manon DEQUAIRE est élue.

5 Augmentation de la quotité de temps de travail d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet

Il est décidé, à l'unanimité, d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe de 26.55/35^{ème} à 32.11/35^{ème}.

6 Avancements de grade 2020 – création de postes/suppression de postes

Afin de procéder à des avancements de grade et pour assurer le bon fonctionnement des services de la collectivité, il est décidé, à l'unanimité :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (4/35^{ème})
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- la création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet,
- la création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet (32.70/35^{ème}) et la suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet,
- la création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet (28.60/35^{ème}) et la suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet,
- la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (24.30/35^{ème}),
- la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (27.34/35^{ème}) et la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet,
- la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- la création d'un poste d'attaché principal à temps complet et la suppression d'un poste d'attaché à temps complet,

7 Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs

La mise à jour du tableau des effectifs est approuvée à l'unanimité.

8 Conventions avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale et adhésion au service de remplacement

*** Prolongation du dispositif de médiation préalable obligatoire**

M. le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer l'avenant n°1 au dispositif de médiation préalable obligatoire prolongeant la durée de la convention initiale jusqu'au 31/12/2021.

*** Adhésion à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents**

L'adhésion à cette mission du Centre de gestion est validée à l'unanimité pour un coût annuel de 500 €.

*** Adhésion au service de remplacement**

L'adhésion au service de remplacement du Centre de gestion est validée à l'unanimité.

9 Modification du règlement intérieur des congés et des frais de déplacement

La modification du règlement intérieur des congés et des frais de déplacement est adoptée à l'unanimité.

Ce règlement est consultable au secrétariat de mairie.

10 Point sur les dossiers de travaux

Les dossiers abordés sont ceux de la place Porte Béranger, la cour d'Inféra, la salle multi-activités, le groupe scolaire de Dallet, la Maison des associations de Mezel, l'étang des Plançons, les quais d'Allier.

11 Acquisition de la parcelle cadastrée AA 346 – secteur de Dallet

L'acquisition de la parcelle cadastrée AA 346, située au niveau de la rue Blaise Pascal, secteur de Dallet, d'une surface de 223 m², pour un montant de 25 000 € est approuvée à la majorité.

12 Acquisition du bâtiment appelé Loge de Bellevue à Mezel

L'acquisition du bâtiment La loge de Bellevue, cadastré AI 435, à Mezel, à l'OPHIS du Puy de Dôme, pour un montant de 52 510 €, est approuvée à la majorité.

Le prix comprend le prix d'acquisition initial, les travaux de désamiantage et les frais de MOE, bureau de contrôle et conduite d'opération.

13 Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme au titre de la répartition des amendes de police

Des travaux de sécurisation de la route départementale 1, au niveau du rond-point Mezel/Dallet, sont envisagés, avec l'aménagement du rond-point, une signalisation spécifique, la création d'un plateau surélevé, la pose de barrières devant l'abribus pour contenir les enfants.

Plan de financement :

Coût de l'opération : 25 050 € HT

Produit des amendes de police : (30% plafonnée à 7 500 €) : 7 500 €

Autofinancement : 17 550 € HT

La demande de subvention au titre du produit des amendes de police auprès du conseil départemental du Puy de Dôme est adoptée à l'unanimité

14 Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Bonus Relance

Des travaux d'enduit et de toiture de l'église de Mezel s'avèrent indispensables.

Plan de financement :

Coût de l'opération : 12 330 € HT

Subvention Bonus relance (plafonnée à 80% du montant des travaux) : 9 864 € HT

Autofinancement : 2 466 €

La demande de subvention au titre du Bonus Relance auprès du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes est adoptée à l'unanimité.

15 Point sur les travaux de la salle polyvalente de Dallet-modification du marché

Les différentes modifications du marché de travaux de la rénovation de la salle polyvalente de Dallet sont exposées à l'assemblée.

- abandon de l'extension côté façade nord avec aspect scénique
- réfection de la cuisine avec équipement spécifique

16 Elaboration d'un Programme d'Aménagement de Bourg

Il est décidé à la majorité de l'élaboration d'un PAB, plus particulièrement d'un Plan guide c'est-à-dire un schéma directeur d'organisation et de requalification des centre-bourgs et de solliciter le Conseil Départemental du Puy de Dôme pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude (aide plafonnée à 20 000 €),

17 Budget principal 2020 - décision modificative n°2

Section d'Investissement

DI 2315 - Op 20007 (Aménagements place Porte Béranger):	- 200 000 €
DI 2315 - Op 20011 (Aménagement lotissement de la Gondole):	+200 000 €

La décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité.

18 Acquisition d'un tracteur KUBOTA - financement

L'acquisition d'un tracteur agricole neuf de marque KUBOTA (comprenant le tracteur, le chargeur frontal et le broyeur) pour les activités des services techniques (fauchage, débroussaillage, déneigement) pour un montant global de 62 400 € TTC et la réalisation d'un emprunt (sur une durée de 5 ans au taux fixe de 0.45%) pour le financement sont approuvées à la majorité.

19 Vente du tracteur RENAULT

La vente de l'ancien tracteur RENAULT, datant de 1998, pour un montant de 4 200 €, est approuvée à la majorité.

20 Budget principal : reversement des droits de place

Le reversement des droits de place des forains encaissés par la Mairie au Comité des fêtes de Mezel est adopté à l'unanimité.

21 Approbation de la modification des statuts du SMTC-AC

La modification des statuts du SMTC-AC est approuvée à l'unanimité : articles 1 – 2 et 6.1 suite à création de la commune nouvelle de Mur sur Allier et suite à la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24/12/2019 qui précise la compétence « mobilité » des Autorités organisatrices de la Mobilité.

22 Adhésion d'une nouvelle commune au SIAREC

L'adhésion de la commune de Trézioux au SIAREC à compter du 1^{er} janvier 2021 est approuvée à l'unanimité.

23 Convention de prestation de service à titre gratuit avec un particulier – autorisation de signer

M. le Maire est autorisé à signer des conventions avec des particuliers effectuant, à titre gratuit, des prestations de coupe et d'abattage d'arbres sur des terrains communaux.

Dans le cadre de ces prestations, les particuliers utilisent leur propre matériel et récupèrent le bois coupé, ils sont considérés comme collaborateurs bénévoles et bénéficient des garanties du contrat responsabilité civile de la collectivité.

Cette proposition est adoptée à la majorité.

24 Questions diverses

*** Motion de soutien aux commerces de proximité**

Depuis le 29 Octobre dernier, les Français subissent un nouveau confinement.

Le Gouvernement a décidé de fermer les commerces de proximité qu'il juge « non essentiels », alors qu'ils sont créateurs de lien social, signe de vie et d'un dynamisme local dans nos communes rurales.

Cette décision est vécue par beaucoup de nos compatriotes comme une véritable injustice :

- **injustice** parce que les commerces de proximité ont fourni d'énormes efforts pour se conformer au protocole sanitaire en vigueur depuis le déconfinement du printemps dernier.
- **injustice** parce que alors que ces commerces risquent de mettre la clé sous la porte, les grandes surfaces vont être les seuls endroits où on pourra faire ses achats
- **injustice** parce que cette décision poussera les Français à acheter via les plateformes de distribution en ligne et à enrichir un peu plus des entreprises qui ne paient pas ou peu d'impôts en France,
- **injustice** car ce sont nos centres bourgs et nos zones rurales qui vont une fois de plus pâtir de cette politique à deux vitesses.

Nous en appelons au Président de la République afin qu'il autorise les préfets à décider de l'ouverture des commerces de proximité qui respectent les consignes sanitaires.

Ne laissons pas mourir nos commerces de proximité sans réagir !

La motion de soutien aux commerces de proximité est adoptée à l'unanimité.

*** Interventions économiques**

Un commerce de la commune connaissant des difficultés financières, il est décidé, à l'unanimité :

- de ne pas percevoir les loyers du bail commercial correspondants à des mois de confinement
- de diminuer le montant du loyer du bail commercial à 347.50 € HT.

Mur sur Allier le 17 décembre 2020,

Le Maire,

Jean DELAUGERRE